



**CR d'Organisation des
Compétitions Jeunes
Saison 2023 / 2024**



**PROCÈS-VERBAL N° 11
- Mise à jour des calendriers -**

Réunion des : **3 NOVEMBRE 2023**
Président de la CR : Mickaël HERRIAU
Présents : Hubert BERNARD, Loïc COTTEREAU, Gabriel GO, Christian GUIBERT, Patrick PIOU, Patrick VAUCEL, Grégoire SORIN, C.T.R., Vincent GARNIER, C.T.R.

1. Appel

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

***Dispositions particulières :**

Le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

2. COUPE GAMBARDELLA-CREDIT AGRICOLE

En raison de l'annulation des rencontres prévues les 4 et 5 NOVEMBRE 2023 par décision du Comité de Direction de la Ligue suite aux conditions météorologiques actuelles et à venir, la Commission fixe les rencontres du 5^{ème} tour éliminatoire au **SAMEDI 11 NOVEMBRE 2023** :

1. STE PAZANNE FC RETZ / CHOLET SO
2. BEUCOUZE SC / MAYENNE STADE FC
3. GJ 13 SEPTIERS-BRUF / GJ POUZAUGES BOCAGE
4. PORNIC FOOT /ST NAZAIRE AF
5. LES HERBIERS VF / LA CHAPELLE HEULIN FCEV
6. ST SYLVAIN D'ANJOU AS / ANGERS VAILLANTE
7. GJ GETIGNE BBC / LE POIRE SUR VIE VF
8. ANCENIS RCASG / CARQUEFOU USJA
9. SEGRE ESHA / THOUARE US
10. LE MANS FC / MONTREUIL JUIGNE BENE
11. GJ MAULEZIERES / AIZENAY FRANCE
12. CHANGE US 53 / GJ LSCA LOUVERNE

Le tirage des Finales Régionales prévues le 18 NOVEMBRE sera effectué le Mardi 7 Novembre 2023.

Pour les équipes encore en lice, leur rencontre de championnat prévue le 11 novembre est reportée à une date ultérieure.

3. CHAMPIONNATS REGIONAUX JEUNES

- Mise à jour des calendriers

La Commission procède à la mise à jour des calendriers (matches reportés ; 5^{ème} tour Coupe Gambardella) :

Championnat	N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date initiale	Date de report
U 19 R1	26468235	La Chapelle Heulin FCEV	Fontenay VF	11.11.2023	02.12.2023
U 19 R1	26468265	Fontenay VF	GJ Pays de Chât. Gontier	21.10.2023	16.12.2023
U 19 R1	26468266	La Chapelle Heulin FCEV	Saumur OFC	21.10.2023	16.12.2023
U 19 R2 - A	26468755	Montreuil JuignéBéné	St Berthevin	11.11.2023	02.12.2023
U 19 R2 - B	26468820	GJ Pouzauges Bocages	St Sylvain d'Anjou	11.11.2023	02.12.2023
U 19 R2 - B	26468852	Rezé AEPR	St Brévin AC	21.10.2023	02.12.2023
U 18 R1	26468881	Cholet SO	Les Herbiers VF	11.11.2023	02.12.2023
U 18 R1	26468883	Angers Vaillante	Carquefou USJA	11.11.2023	02.12.2023
U 18 R1	26468882	St Philbert GdLieu	Le Poiré VF	11.11.2023	02.12.2023
U 18 R1	26468880	Fontenay VF	Le Mans FC	11.11.2023	02.12.2023
U 18 R2 - A	26469065	Changé CS	Beaucouzé SC	11.11.2023	02.12.2023
U 18 R2 - A	26469067	La Chapelle/Erdre AC	Mayenne Stade	11.11.2023	02.12.2023
U 18 R2 - A	26469066	Ancenis RCASG	Nantes JSC Bellevue	11.11.2023	02.12.2023
U 18 R2 - A	26469064	Angers SCA	Thouaré US	11.11.2023	02.12.2023
U 18 R2 - A	26469068	GJ LSCA Louverné	Le Mans AS Villaret	11.11.2023	02.12.2023
U 18 R2 - B	26469113	St Nazaire AF	Sautron AS	11.11.2023	02.12.2023
U 18 R2 - B	26469112	Aizenay La France	Changé US	11.11.2023	02.12.2023
U 17 R2 - B	26481090	Segré ESHA	St Philbert GdLieu	11.11.2023	02.12.2023

4. PROCHAINE REUNION

La prochaine réunion du MARDI 7 NOVEMBRE 2023 à 15 heures 30 – ST SEBASTIEN et LE MANS – Visio – est maintenue.

Le Président,

M. HERRIAU

La Secrétaire administrative,

N. PERROTEL